

AS INTERNATIONAL GROUP

CERTIFIE CONFORME

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

DocuSigned by:

Jean-Pierre LAFONT

4CBA813CDD4D426...

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	102 737	102 737				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	153 599	109 907	43 691	0,17	63 932	0,22
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	3 176 142		3 176 142	12,51	3 096 659	10,58
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	55 822		55 822	0,22	55 822	0,19
Autres immobilisations financières	119 652		119 652	0,47	119 652	0,41
TOTAL (I)	3 607 951	212 644	3 395 306	13,37	3 336 064	11,40
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	881 643		881 643	3,47	1 199 800	4,10
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	646		646	0,00	310	0,00
. Personnel	2 390		2 390	0,01	7 911	0,03
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	188 124		188 124	0,74	263 622	0,90
. Autres	1 286 695		1 286 695	5,07	1 283 297	4,38
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	18 081 388		18 081 388	71,22	19 615 277	67,02
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 469 107		1 469 107	5,79	3 488 884	11,92
Charges constatées d'avance	84 001		84 001	0,33	73 017	0,25
TOTAL (II)	21 993 994		21 993 994	86,63	25 932 120	88,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	25 601 945	212 644	25 389 301	100,00	29 268 184	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 561 795)	561 795	2,21	561 795	1,92
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	165 611	0,65	165 611	0,57
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	55 500	0,22	55 500	0,19
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	8 110 202	31,94	14 993 213	51,23
Résultat de l'exercice	314 664	1,24	7 541 466	25,77
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	9 207 772	36,27	23 317 585	79,67
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	20 871	0,08	20 871	0,07
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	20 871	0,08	20 871	0,07
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	44 971	0,18	51 162	0,17
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	13 964 734	55,00	3 183 725	10,88
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 722	0,87	193 119	0,66
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	406 846	1,60	442 532	1,51
. Organismes sociaux	323 966	1,28	320 567	1,10
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	210 401	0,83	271 641	0,93
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	23 367	0,09	21 113	0,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	964 652	3,80	1 445 870	4,94
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	16 160 658	63,65	5 929 728	20,26
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	25 389 301	100,00	29 268 184	100,00

(Né pas reporter le montant des centimes)*

SAGE Experts-comptables janvier 2025 - Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise AS INTERNATIONAL GROUP												Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
INCORP.							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
									2		3		
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	102 737	KE		KF		
	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3			KS		KT			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	2 907	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	146 511	LC		LD	4 181	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	149 418	LO		LP	4 181	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	3 096 659	8V		8W	79 483
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
		Prêts et autres immobilisations financières						1T	175 474	1U		1V	
TOTAL IV						LQ	3 272 132	LR		LS	79 483		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	3 524 287	OH		OJ	83 664		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	1	CØ	2	DØ	3	D7	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW	102 737	1X	102 737	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	2 907	MO	2 907	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	150 692	MU	150 692	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	153 599	NI	153 599	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	3 176 142	ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	175 474	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	3 351 615	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	3 607 951	ØM	256 335		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2025

Désignation de l'entrepriseAS INTERNATIONAL GROUP

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	102 737	PF		PG		PH	102 737
TOTAL I		RK	102 737	RM		RN		RO	102 737
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	147	QE	291	QF		QG	438
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	85 339	QM	24 131	QN		QO	109 470
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	85 486	QV	24 422	QW		QX	109 907
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	188 222	ØP	24 422	ØQ		ØR	212 644

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AS INTERNATIONAL GROUP										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	20 871	5W		5X		5Y	20 871		
	TOTAL II	5Z	20 871	TV		TW		TX	20 871		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D			
		6E		6F		6G		6H			
		02		03		04		05			
		9U		9V		9W		9X			
		06		07		08		09			
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	20 871	UB		UC		UD	20 871		
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF								
	UG		UH								
	UJ		UK								
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP	55 822	UR		US	55 822		
	Autres immobilisations financières				UT	119 652	UV		UW	119 652		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	881 643		881 643				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY	2 390		2 390				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	188 124		188 124				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	1 287		1 287				
	Groupe et associés (2)				VC	570 515		570 515				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	715 540		715 540				
	Charges constatées d'avance				VS	84 001		84 001				
	TOTAUX				VT	2 618 973	VU	2 443 499	VV	175 474		
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	44 971		44 971					
	à plus d'1 an à l'origine			VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	221 722		221 722					
Personnel et comptes rattachés				8C	406 846		406 846					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	323 966		323 966					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	210 401		210 401					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	23 367		23 367					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI	13 964 734		13 964 734					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	964 652		964 652					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTAUX				VY	16 160 658	VZ	16 160 658					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise AS INTERNATIONAL GROUP		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le 31/12/2024	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	314 664
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	115 603
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	13 946	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	45 500	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						TOTAL I	489 713	
II. DÉDUCTIONS							WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Entreprises nouvelles (44 series)	L2	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	27 300	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	27 300	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{		bénéfice (I moins II)		XI	462 413	
		{		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	462 413	
						XO		

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

AS INTERNATIONAL GROUP

[illegible]

Désignation de l'entreprise AS INTERNATIONAL GROUP				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	260 823	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :			▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D’AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	14	993	213	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	7	541	466		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE					Autres répartitions	ZE	14 424 477						
							Report à nouveau	ZF							
							(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	8 110 202						
TOTAL I		ØF	22	534	679	TOTAL II		ZH	22 534 679						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)							YQ							
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR							
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT	105 983						
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)							XQ	731 449						
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU	836 864						
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	123 254						
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV							
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)							ST	644 679						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	2 442 229						
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	3 955						
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)							YZ	50 610						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	54 565						
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY	1 064 645						
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	442 415						
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *							ØB	2 258 766						
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS							
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	3,50 %						
	– Numéro de centre agréé * XP							– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0							
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG							
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		462 413		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL									
					Plus-values à 19 % JM	Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble JD				Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO									
					Plus-values à 19 % JP	Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		2		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
7					19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 9							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 10			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % 11							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP Néant

	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶.	
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: AS INTERNATIONAL GROUP										Néant		☐ *	
Exercice ouvert le: 01012024 et clos le: 31122024						Données en nombre de mois				1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										YP	43,00		
Dont apprentis										YF			
Dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	5 459 111		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX	5 459 111		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	122		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	122		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										ON	125 751		
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	1 631 634		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	169 203		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	3 241		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	1 929 829		
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	3 529 404		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	3 529 404		

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																															
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	☒																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	5 459 111				Effectifs au sens de la CVAE *				EY	43,00											
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX																					
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation										HR			/			/			/			/			/						

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N°2059-F-SD 2025

(1)

Néant ☐ *

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

42125582900044

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AS INTERNATIONAL GROUP

ADRESSE (voie)

179 AVENUE CHARLES DE GAULLE

CODE POSTAL

92200

VILLE

NEUILLY-SUR-SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	476600
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	41766
Total des lignes P1 + P2	P5	6	Total des lignes P3 +P4	P6	8366

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

S.A.

Dénomination

NEURONES

N° SIREN (si société établie en France)

331408336

% de détention

97,25

Nb de parts ou actions

1476600

Adresse :

N°

202

Voie

AVENUE GEORGES POMPIDOU

Code Postal

92200

Commune

NANTERRE

Pays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :

N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :

N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :

N°Voie

Code PostalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)Nom de famillePrénom(s)

Nom d'usage% de détentionNb de parts ou actions

Naissance: DateN° DépartementCommunePays

Adresse :

N°Voie

Code PostalCommunePays

Titre (2)Nom de famillePrénom(s)

Nom d'usage% de détentionNb de parts ou actions

Naissance: DateN° DépartementCommunePays

Adresse :

N°Voie

Code PostalCommunePays

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	31122024	N° SIRET	4	2	1	2	5	5	8	2	9	0	0	0	4	4	
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	AS INTERNATIONAL GROUP																
ADRESSE (voie)	179 AVENUE CHARLES DE GAULLE																
CODE POSTAL	92200				VILLE	NEUILLY-SUR-SEINE											
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE										P5		12					
Forme juridiqueSASDénominationAS INTERNATIONALN° SIREN (si société établie en France)349528356% de détention100,00 Adresse :N°179VoieAVENUE CHARLES DE GAULLECode Postal92200CommuneNEUILLY SUR SEINEPaysFRANCE																	
Forme juridiqueSASDénominationAS TELECOM ET RESEAUXN° SIREN (si société établie en France)400332524% de détention100,00 Adresse :N°179VoieAVENUE CHARLES DE GAULLECode Postal92200CommuneNEUILLY SUR SEINEPaysFRANCE																	
Forme juridiqueSASDénominationAS TECHNOLOGIESN° SIREN (si société établie en France)417866090% de détention100,00 Adresse :N°179VoieAVENUE CHARLES DE GAULLECode Postal92200CommuneNEUILLY SUR SEINEPaysFRANCE																	
Forme juridiqueSASDénominationAS SYNERGIE N° SIREN (si société établie en France)493513014% de détention100,00 Adresse :N°179VoieAVENUE CHARLES DE GAULLECode Postal92200CommuneNEUILLY SUR SEINEPaysFRANCE																	
Forme juridiqueSASDénominationAS PRODUCTIONN° SIREN (si société établie en France)451310502% de détention100,00 Adresse :N°179VoieAVENUE CHARLES DE GAULLECode Postal92200CommuneNEUILLY SUR SEINEPaysFRANCE																	
Forme juridiqueSASDénominationDELIVERYN° SIREN (si société établie en France)538868001% de détention100,00 Adresse :N°179VoieAVENUE CHARLES DE GAULLECode Postal92200CommuneNEUILLY SUR SEINEPaysFRANCE																	
Forme juridiqueSASDénominationSA CONNECTN° SIREN (si société établie en France)791915580% de détention100,00 Adresse :N°179VoieAVENUE CHARLES DE GAULLECode Postal92200CommuneNEUILLY SUR SEINEPaysFRANCE																	
Forme juridiqueSASDénominationAS INFRA N° SIREN (si société établie en France)809675259% de détention100,00 Adresse :N°179VoieAVENUE CHARLES DE GAULLECode Postal92200CommuneNEUILLY SUR SEINEPaysFRANCE																	

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

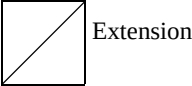
(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



AS INTERNATIONAL GROUP

Forme juridique	SAS	Dénomination	DEVOPS
N° SIREN (si société établie en France)	814598538	% de détention	100,00
Adresse :	N° 179	Voie	AVENUE CHARLES DE GAULLE
Code Postal	92200	Commune	NEUILLY SUR SEINE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	HENKO CONSULTING
N° SIREN (si société établie en France)	843962614	% de détention	65,00
Adresse :	N° 179	Voie	AVENUE CHARLES DE GAULLE
Code Postal	92200	Commune	NEUILLY SUR SEINE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	OWL CONSULTING
N° SIREN (si société établie en France)	433056876	% de détention	99,82
Adresse :	N° 179	Voie	AVENUE CHARLES DE GAULLE
Code Postal	92200	Commune	NEUILLY SUR SEINE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	CYNERS
N° SIREN (si société établie en France)	951383165	% de détention	92,00
Adresse :	N° 179	Voie	AVENUE CHARLES DE GAULLE
Code Postal	92200	Commune	NEUILLY SUR SEINE
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

AS INTERNATIONAL GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 561 795,42 €
Siège social : 179 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
421 255 829 RCS NANTERRE

DÉCISION D'AFFECTATION ADOPTÉE PAR

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 2 JUIN 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui s'élève à 314 664 €, au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DocuSigned by:
Jean-Pierre LAFONT
4CBA813CDD4D426...